

ABONNEMENT

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 30
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 22 JUILLET

Le Métropolitain

La Chambre a cru devoir aborder la discussion du projet relatif au chemin de fer Métropolitain. Nous pensons qu'elle aurait pu ajourner le débat à la session d'automne. Il est clair que les partisans du projet ont tablé sur la lassitude de la Chambre pour enlever un vote précipité.

Il se pourrait cependant que ce calcul fût trompé. Une multitude de députés manifestent l'intention de repousser une entreprise dite d'intérêt général et qui semble devoir profiter seulement à quelques industriels. « L'affaire n'est pas encore dans le sac, » pour employer l'argot des tripoteurs.

Dans une série de savants articles, M. de Fiebach a éclairé les arcanes de cette entreprise doublement souterraine. Cependant nous appellerons l'attention sur l'excellent discours prononcé avant-hier par M. de Lamarzelle.

L'honorable député du Morbihan a combattu le projet avec une grande force d'argumentation, et la réplique de M. Baihaut n'a détruit aucune de ses objections. MM. Cavaignac et Sevaistre ont également formulé de vigoureuses critiques. De telle sorte qu'on peut dire à cette heure que le projet a été plus sérieusement attaqué qu'il n'a été défendu.

Craignant un renvoi à la commission qui eût été un ajournement à trois ou quatre mois, M. Rouvier s'est jeté lui-même dans la mêlée avec une ardeur assurément très désintéressée, mais peut-être un peu exagérée. Il a objecté « l'intérêt national ». Le mot a provoqué des sourires malicieux.

Et la Chambre, peu convaincue, a voté le renvoi par 274 voix contre 202.

Il y aura des pleurs et des grincements de dents dans Israël.

En votant le renvoi du Métropolitain à la Commission, la Chambre a certainement voulu prononcer l'ajournement du projet ;

mais, un instant plus tard, elle a, par 266 voix contre 204, décidé de maintenir ledit projet en tête de son ordre du jour. Or, il est évident qu'en 24 heures la Commission ne saurait élaborer un projet nouveau, elle n'en aura pas le temps, elle n'en a pas même le droit puisqu'elle doit compter avec la Compagnie concessionnaire.

Où le second vote de la Chambre ne signifie rien, ou il a le caractère d'un témoignage de courtoisie, d'une fêche de consolation accordée au ministère qui espère peut-être amener la Chambre à revenir sur sa décision.

La commission du Métropolitain est revenue hier devant la Chambre avec son même projet dans lequel elle s'est bornée à changer de place quelques points et quelques virgules.

Elle fait courir la garantie de l'Etat à partir de l'achèvement des travaux ; elle substitue aux mots : « garantie d'intérêt » ceux-ci : « produit net » ; enfin elle propose de ne rendre les actions négociables qu'après libération intégrale.

Ces quelques modifications ne font pas que l'entreprise projetée ne soit d'une parfaite inutilité, qu'elle coûterait fort cher et prendrait à l'Etat des millions destinés à enrichir quelques industriels.

Les raisons pour lesquelles la Chambre a écarté le projet dans un premier vote, n'ont pas disparu. Bien que battu avant-hier, le gouvernement ne demeure pas inactif. MM. Rouvier et de Hérédia racrochent les députés et murmurent à leurs oreilles des paroles séductrices. Une bande d'entremetteurs juifs et ministériels parcourent les bancs à la recherche de nouvelles recrues. Ces démarches et ces efforts témoignent éloquemment des inquiétudes des métropolitainistes.

A 6 heures 15, M. de Hérédia monte à la tribune. Sans enthousiasme, il passe en revue les différents amendements proposés et déclare qu'on ne saurait imaginer un projet plus parfait que celui dont la Chambre est saisie. Il entre dans de minutieux détails sur la construction et l'exploitation.

Il nie toute difficulté. Le gouvernement a

tout prévu. Il n'admet pas d'obstacle.

M. de Hérédia cherche à justifier la garantie offerte par l'Etat. Les sacrifices de l'Etat sont, dit-il, limités d'avance.

Puis il supplie les députés de la province de ne pas refuser leur concours à une entreprise qui, à l'entendre, servira grandement les intérêts de Paris.

M. Camille Raspail combat le projet. Il montre les difficultés de la construction des voies souterraines et les périls de ces vastes excavations.

La Chambre, un instant attentive, couvre du bruit de ses conversations la petite voix de l'orateur.

M. Raymond dit qu'il ne veut pas d'un Métropolitain qui ne serait qu'un joujou inutile.

Après une réponse de M. Hérédia, M. Camille Dreyfus invite le commissaire du gouvernement à répondre aux objections techniques formulées par M. Raymond.

La Commission, d'accord avec le gouvernement, demande l'urgence.

L'urgence est accordée.

Le scrutin est ouvert sur le passage à la discussion des articles.

Il y a pointage.

Avant pointage, il y a 90 voix de majorité contre le projet.

Par 258 voix contre 221, le projet est repoussé.

S. Em. le cardinal Lavignerie a été reçu mardi, à l'Élysée, par M. le Président de la République. Nous croyons savoir que l'éminent archevêque de Carthage et d'Alger venait, avant son départ pour l'Afrique, entretenir M. Grévy, en son nom et au nom des évêques des missions françaises du monde entier, des préoccupations douloureuses que fait naître dans ces missions le récent projet de loi militaire. Ce projet, qui vient d'être porté au Sénat, voue, en effet, à une ruine irrémédiable et complète toutes nos missions françaises, si les ecclésiastiques qui doivent les desservir sont soumis en France à la loi du recrutement et ne peuvent plus se préparer dès lors, comme ils

le font aujourd'hui, dans leurs séminaires spéciaux, à leur rude et périlleux apostolat. C'est ce que désirent ardemment les puissances hostiles à notre influence. Elles espèrent voir tomber ainsi notre protectorat séculaire et nous supplanter dans les contrées de l'Extrême-Orient et sur les bords de la Méditerranée. Ces considérations, développées par S. Em. le cardinal Lavignerie au double point de vue religieux et national, doivent faire l'objet d'un mémoire au gouvernement et au Sénat.

L'EMPEREUR DU BRÉSIL A PARIS

Dom Pedro II, empereur du Brésil, et l'Impératrice Thérèse, sa femme, avec le prince Pedro-Auguste de Cobourg, sont arrivés l'avant-dernière nuit, à minuit quarante-six, venant directement de Madrid. Le ministre plénipotentiaire du Brésil, baron d'Arinos, était allé à leur rencontre à la frontière espagnole, à Hendaye, et avait pris place, à leur entrée en France, avec les personnes de leur suite.

A minuit, dans un salon préparé par M. de Lavenne, chef de gare, M. de Croisé, ingénieur en chef, se tenaient, attendant les illustres voyageurs, LL. AA. RR. la princesse de Joinville et la comtesse d'Aquila, sœurs de l'Empereur ; M. le général Brugère, représentant du Président de la République ; M. Du Boys, chef du cabinet de M. Flourens, représentant du ministre des affaires étrangères.

Aussitôt le train en gare, la princesse de Joinville monte dans le salon, où se tiennent leurs Majestés, et va embrasser son frère, qui paraît bientôt, conduisant l'Impératrice, à laquelle il donne le bras.

Aussitôt que leurs Majestés sont descendues sur le quai, M. le baron d'Arinos et M. Vieira-Monteiro présentent à l'Empereur le général Brugère et M. Du Boys, qui lui offrent, au nom du Président de la République et au nom de M. Flourens, les souhaits et compliments de bienvenue.

L'Empereur remercie, et alors toute la colonie va à la rencontre de leurs Majestés.

48 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ELJEN!

PAR JACQUES BRET

Elle s'arrêta et regarda Georges, qu'un muet désespoir avait envahi. Une lutte intime le bouleversait. Il voulait lui dire qu'il l'aimait, lui dire qu'elle brisait sa vie, et un sentiment indéfinissable le retenait malgré lui.

— Elisabeth ! commença-t-il, avec un regard douloureux, j'avais rêvé...

Mais il s'arrêta brusquement et, croisant ses deux bras sur sa poitrine, il se contenta par un suprême effort.

— Non, se dit-il à lui-même, tout au fond de sa conscience, non, je ne veux pas la disputer à Dieu.

Elisabeth s'était levée ; elle se tenait debout devant lui. Elle avait l'air triste et resta un moment silencieuse. Elle fit un mouvement pour reprendre sa corbeille ; puis, se penchant un peu vers lui :

— Mon cousin Georges, dit-elle lentement, je prierai beaucoup pour vous.

Il releva la tête, ne put rien répondre, et la vit s'éloigner du côté du village.

Alors, pendant que des larmes tombaient de ses yeux, il dit à voix basse, en se parlant à lui-même :

— Elle ne saura jamais que je l'ai aimée !

Longtemps il resta sur ce même banc, épuisé, à bout de forces, retournant dans son esprit ce qu'Elisabeth venait de lui dire.

André vint le rejoindre ; il comprit aussitôt la souffrance de Georges. Il savait avant lui ce qu'il en coûtait pour renoncer au bonheur ; il souffrait comme lui du départ d'Elisabeth. Tous deux s'entretenaient de ce que la vie réserve de douloureuses surprises, entremêlant leur causerie de longs et pénibles silences.

Quelques heures après, la voiture qui devait emmener à Penth les habitants du château, stationnait au bas du perron. Les domestiques allaient et venaient, apportant sur les coussins de menus objets, des manteaux, des coffrets. Il avait d'abord été convenu qu'André accompagnerait à cheval M^{me} Dienyi et Elisabeth, mais devant l'accablement de Georges, André eut la délicate pensée de retarder son départ.

— Si vous voulez partir devant, ma mère, je vous rejoindrai demain soir. Je ne veux pas laisser mon cousin seul aujourd'hui.

M^{me} Dienyi approuva son fils d'un signe de tête. Malgré son courage, malgré sa piété, elle était profondément atteinte par la résolution d'Elisabeth. Elle ne pouvait regarder sans souffrance ni l'un ni

l'autre de ses enfants.

Les gens de la maison ignoraient encore que leur jeune maîtresse les quittait pour toujours. Elisabeth l'avait voulu ainsi, afin, disait-elle, de ménager ses forces, mais au fond pour ne pas troubler la joie qui était répandue partout à l'approche des fêtes, pour n'occuper personne d'elle-même.

Déjà M^{me} Dienyi était assise dans la voiture ; André, appuyé sur la portière, causait avec elle. Le cocher, immobile, maintenait ses chevaux en attendant l'ordre de départ :

— Où est Elisabeth ? demanda la baronne.

Personne ne répondit.

André quitta sa mère et se dirigea vers la chapelle. Son pressentiment était juste ; Elisabeth était venue y faire une dernière visite, elle s'y était agenouillée pour la dernière fois. Elle regardait l'autel, deux larmes coulaient le long de ses joues, et pourtant sa bouche était entrouverte par une expression de bonheur, par un sourire à peine sensible, mais très pénétrant. Elle se croyait seule, elle n'entendait pas André qui s'approchait de la chapelle et qui s'arrêta devant la porte ouverte pour la contempler.

Au même moment, elle remua les lèvres et murmura sur un ton de voix à peine saisissable :

— Mon Dieu, bénissez-les tous ! Mon Dieu, je vous remercie... je suis heureuse !

André ne lui donna pas le temps de continuer, le bruit de ses pas sonna sur les dalles et, comme elle se retournait, il lui fit signe qu'on l'attendait.

Elisabeth se leva, elle suivit son frère, toujours calme et gracieuse, et marcha près de lui, sans rien dire jusqu'à la voiture. Avant d'y monter, elle jeta un dernier regard sur le château, sur les prairies, sur les arbres, sur l'horizon tout entier, puis elle franchit lestement le marche-pied et s'assit près de sa mère.

— Partez ! dit la voix grave de M^{me} Dienyi. Le cocher fouetta ses chevaux qui s'élançèrent à toute vitesse.

— Adieu, mes amis ! je ne vous oublierai pas ! cria Elisabeth en se retournant vers les serviteurs qui étaient groupés au bas du perron.

Mais déjà sa voix se perdait dans la rapidité de la course, et les vieux domestiques n'étaient pas encore revenus de la surprise que leur causait cette explosion inattendue dont ils ne comprirent le sens que plus tard, qu'elle avait traversé les allées du parc et franchi la barrière blanche de son domaine.

Blotti sous les hêtres, Georges l'avait vue partir ; il l'avait vue sortir de la chapelle, il comprenait tout ce que Dieu avait mis de force dans cette frêle enveloppe. Longtemps il resta immobile, en regardant un rayon bleu qui se jouait à travers les vitraux et voltigeait sur le seuil. Ce rayon

Après les présentations, les voyageurs sont montés en landau et se sont fait conduire au Grand-Hôtel, où les grands appartements situés au premier étage, place de l'Opéra et sur le boulevard, et qui comprennent trente pièces, avaient été retenus. Les chambres de l'Empereur et de l'Impératrice donnent sur le boulevard.

ÉTRANGER

Une dépêche de Copenhague annonce que le fils du prince Valdemar a été baptisé mercredi au Palais du Roi.

La famille royale de Danemark, le duc de Chartres et tous les ministres assistaient à la cérémonie.

Les parrains et marraines sont le Roi et la Reine de Danemark et l'Empereur et l'Impératrice de Russie.

ESPAGNE. — La question des alcools commence à préoccuper l'attention en Espagne. Ce pays, en effet, se trouve menacé d'une vraie invasion de l'alcool allemand avec la prime d'exportation de 60 fr. à l'hectolitre concédée par le Reichstag.

Suivant l'opinion émise récemment par le laboratoire de chimie de Saragosse, le mélange de l'alcool allemand avec des vins donne un produit très préjudiciable à la santé publique.

On juge, en conséquence, nécessaire d'adopter certaines mesures pour éviter ce danger.

Quelques chambres consultées proposent de dénaturer l'alcool allemand importé au moyen de substances qui le rendent répugnant au goût, afin qu'il ne puisse servir qu'aux usages industriels.

Le gouvernement espagnol a été saisi de cette proposition, et l'on croit qu'il prendra une résolution urgente.

Si cela ne se faisait pas, les distilleries des eaux-de-vie de vin seraient sérieusement menacées. (Agence libre.)

COMLOT CONTRE L'EMPEREUR GUILLAUME

Pendant le récent voyage que l'empereur d'Allemagne a fait de Coblenz à Constance, la police allemande a dû prendre de grandes précautions. Un complot tramé pour arrêter le train impérial avait été découvert.

Ce complot a été révélé par un charretier de la fabrique d'huile de Schœnenberg, auquel un personnage encore inconnu jeta par la fenêtre ouverte un billet portant à peu près ceci : « Ce soir, vers minuit, passera le train de l'empereur ; tenez-vous prêts. » Il y aurait eu méprise de la part de l'inconnu qui a cru, dans sa précipitation, remettre par cette fenêtre le papier à un complice qui travaille d'habitude à cette place.

L'officier du poste de gendarmerie voisin porta tout de suite la révélation à la connaissance du conseiller municipal von Low.

Aussitôt les autorités de Mayence et de la ligne hessoise furent prévenues et les plus grandes précautions prises à Cross-Gerau.

glissa sur son cœur comme une dernière image de celle qui venait de disparaître pour toujours.

André et Georges passèrent de longues heures à parcourir lentement et en tous sens ces allées où ils retrouvaient tant de souvenirs. Le château était enseveli dans le silence morne qui suit un départ. Il n'y avait autour d'eux aucun mouvement, pas de bruit, même dans le lointain.

Georges se laissa gagner par cet engourdissement qui succède dans nos âmes aux secousses trop fortes.

Le lendemain, André se rendit enfin à Pesth. Lorsqu'il arriva, la ville était décorée de toutes parts. Des mâts, des bannières aux trois couleurs en lignes horizontales, rouge, blanc et vert, flottaient gaiement à la brise. Chaque maison était pavoisée, chaque fenêtre avait un panache joyeux, qui à l'angle, qui au milieu, qui au fronton. Une foule pressée parcourait les rues, des gens à cheval passaient, portant des ordres ; des diplomates arrivaient, curieux sous leur gravité. Les femmes hongroises, si charmantes d'ordinaire, avaient un air satisfait et empressé qui ajoutait encore à leur grâce. Quelques-unes venaient de parcourir la ville et marchaient vite, tout en parlant, animées par la course. De lourdes voitures, chargées en dôme, apportaient des tapis et des tentures. Quelques timides regardaient le ciel, et, voyant de gros nuages, s'effrayaient du

Toute la ligne de Mayence à Darmstadt fut occupée par des patrouilles de gendarmerie, et surveillée par les chefs de gare, les garde-voie et le personnel disponible.

Un train séparé, composé de voitures de 2^e et 4^e classes, brillamment éclairé, fut envoyé en avant, afin de tromper les malfaiteurs. Les deux trains ont passé sans accident.

Cependant on a trouvé, non loin de la station de Bensheim, un veilleur tué. Son corps, qui porte des meurtrissures nombreuses, a dû être placé sur les rails pour faire croire à un accident.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 21 juillet.

Le mouvement de reprise d'hier se poursuit : 3 0/0, 81.25 ; 4 1/2 0/0, 109.45.

Les obligations du Crédit Foncier ont une bonne tenue. L'épargne qui se porte sur ces valeurs est à l'abri de tout mécompte. On s'assure en plus un certain bénéfice en mettant en portefeuille les obligations des emprunts 1879, 1880 et 1885 qui atteindront certainement le pair. L'action fait 1.355.

La Société Générale est ferme à 455.

La Banque d'Escompte est ferme à 460.

Aujourd'hui a eu lieu l'assemblée générale des actionnaires de Panama sous la présidence de M. F. de Lesseps. Le rapport de l'éminent président a été accueilli par les applaudissements de toute l'assistance. D'autre part, d'après les nouvelles qui nous sont communiquées, la souscription aux 500 mille obligations 6 0/0 2^e série sont excellentes. Les administrations du Suez et du Panama, les grandes sociétés de crédit qui s'intéressent à l'affaire ont reçu depuis quelques jours un nombre tel de demandes que l'émission se présente aujourd'hui comme un réel succès. Le titre nouveau, comme nos lecteurs le savent, est offert à 440 fr. et rapporte 30 fr. par an et il est amorti en 48 ans par tirages tous les deux mois.

La nouvelle société du Comptoir industriel commence ses opérations par la vente publique de 20,000 actions de la société française pour la fabrication des alcools chimiquement purs. L'action est de 750 payables 250 francs comptant au Comptoir industriel, 1, rue Saint-Georges.

On signale de bons achats en actions du Patrimoine à 75 et 80 fr. La situation de cette Compagnie d'assurances est des plus prospères et ses bénéfices suivent une constante progression.

Nos chemins de fer sont fermes.

Nouvelles militaires.

LE DIRECTEUR DE LA CAVALERIE

Le ministre de la guerre a soumis à la signature du Président de la République un décret aux termes duquel le colonel Dunop, commandant le 4^e régiment de chasseurs à cheval, est nommé directeur de la cavalerie, en remplacement du général Renault-Morlière.

LES NOUVEAUX CASQUES

Les essais de casques en feutre à garniture de nickel ayant été reconnus satisfaisants au 4^e chasseurs, le ministre de la guerre a prescrit de faire un essai en grand de la nouvelle coiffure. Six cents casques de cavalerie légère seront distribués le 4^e octobre aux 5^e et 10^e hussards et aux 4^e et 18^e chasseurs. Chacun de ces régiments remplacera dans un escadron entier les schakos par les casques.

temps. Mais la masse de la population était tout à la joie et attendait le lendemain avec confiance.

Cependant une funèbre nouvelle se répandit dès le matin du 7 juin ; la jeune archiduchesse Mathilde, sœur de l'empereur d'Autriche, était morte des suites de brûlures, et François-Joseph fit immédiatement contremander tout ce qui ne concernait pas directement les cérémonies du couronnement. On renouça aux bals, aux représentations de gala ; ce fut dans cette ivresse générale la note triste qui se cache toujours dans un coin du bonheur.

C'était dans la vieille ville, à Bude, que le roi devait d'abord être sacré. La baronne Diényi avait retenu un appartement, dans une ancienne maison, située presque au sommet de la colline, non loin du palais royal et de la forteresse. De cette hauteur, la vue embrassait un large horizon. Une pente rapide courait à travers la cité, jusqu'au Danube. Le pont suspendu, jeté hardiment sur les deux rives, portait une foule bariolée qui se bätait, qui se croisait, et de l'autre côté, Pesth s'étendait dans la plaine avec une aisance et des souplesses qui révélaient une construction plus récente, une période de civilisation plus facile. Le cortège royal, après être descendu sur les flancs de la montagne de Bude, et avoir traversé le pont, devait s'arrêter sur la Franz-Joseph-Platz qui se montrait au soleil, tout enrubannée d'appa-

Les seules modifications apportées au type primitif sont la suppression du plume et l'adoption du nœud hongrois brodé en tresse blanche comme ornement distinctif des hussards et de l'ancien cor de chasse en cuivre estampé comme celui des chasseurs.

LA MÉDAILLE DU TONKIN

L'Agence Havas publie cette note :

« La Chambre des députés avait, dans la séance du 24 juin, adopté le projet autorisant la concession de médailles commémoratives des expéditions du Tonkin et de Madagascar aux familles des marins ou militaires décédés pendant ces expéditions.

« Un grand nombre de demandes sont adressées chaque jour au ministère de la marine par les familles intéressées, en vue d'obtenir la délivrance de ces médailles.

« Il ne pourra être donné satisfaction à ces demandes qu'après que le Sénat aura statué sur le projet voté par la Chambre et lorsque la nouvelle loi aura été promulguée au Journal officiel. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Certains crieurs de journaux, qui étaient doués de puissants poumons pour annoncer les débats de l'affaire de Neuville en police correctionnelle et la condamnation à Saumur, semblent atteints de laryngite pour publier l'acquiescement par la Cour d'appel.

Le silence de ces journaux et de ces crieurs confirme que les uns et les autres obéissent à un mot d'ordre.

M. Ch. Carichou, distillateur à Saumur, vient d'être nommé membre du Jury à l'Exposition internationale du Havre. Cette distinction est un grand succès pour la maison V^e Angelo Bolognesi et Carichou et la met hors concours.

HARMONIE SAUMUROISE

Nous apprenons que le concert qui se fera donné dimanche soir, au Square du théâtre, par l'Harmonie Saumuroise, est offert en l'honneur des souscripteurs de la bannière. Espérons que tout le public de notre ville, souscripteurs ou non, sera présent à cette soirée musicale.

D'ici peu de jours, nous publierons la dernière liste de souscription pour la bannière de l'Harmonie, laquelle a brillamment figuré aux fêtes du concours musical.

LA MUSIQUE DU 135^e AU CARROUSEL

Comme l'année dernière, la musique du 135^e de ligne viendra à Saumur pour le Carrousel du 8 août.

Nous lisons dans le Patriote de l'Ouest :

« La musique du 135^e de ligne prètera son gracieux concours pendant les fêtes

reils de fête.

André Diényi avait été désigné pour faire partie de la députation des Chambres hongroises qui devaient surveiller la translation des insignes royaux. Il prit part au cortège qui s'en alla, la veille du couronnement, chercher au château de Bude la couronne de saint Étienne, le manteau brodé par la reine Gisèle et que des mains royales seules peuvent réparer ; le sceptre, le globe et l'épée, qui furent enfermées dans la « cista » et transportées, sous bonne garde, dans une des chapelles de la cathédrale. Deux chapelains et douze gardes passèrent la nuit devant la porte et, autour de l'église, on établit un cordon de cent hommes de troupe.

Les Hongrois attachent à ces cérémonies une importance qu'explique leur vénération pour ces reliques nationales. La couronne surtout, envoyée à saint Étienne en l'an 1000, par le pape Sylvestre II, est pour les Magyars le symbole de la royauté. Ils l'appellent la couronne sacrée, la couronne apostolique, la couronne angélique. Elle est de forme basse, en or massif, ornée de pierreries ; une croix la surmonte, légèrement inclinée par un des nombreux et violents déplacements qu'elle a subis. Les Hongrois savent toute son histoire et chacun des périls qu'elle a courus ajoutés à leur attachement.

De tous côtés, dans la vieille ville comme dans

organisées à Saumur à l'occasion du Carrousel militaire auquel prennent part tous les officiers de l'École de cavalerie. »

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Courses de chevaux et Carrousel à Saumur, les 7, 8 et 9 août 1887

A cette occasion, la Compagnie d'Orléans rendra valables jusqu'au 10 août inclus les coupons retour des billets aller et retour qui auront été délivrés pour Saumur les 6, 7, 8 et 9 dudit mois, aux conditions de son tarif spécial A n^o 9.

DISTRIBUTIONS DE PRIX

La distribution solennelle des prix à l'Institution Saint-Louis de Saumur aura lieu mercredi prochain 27 juillet, à 4 heures, sous la présidence de M^r l'Evêque d'Angers.

Celle de l'école des Frères aura lieu le lendemain jeudi 28, à 2 heures, dans la cour d'honneur de l'Institution Saint-Louis.

Suivant l'engagement qu'il a pris devant la Chambre, le ministre de la guerre a décidé que les hommes de la classe 1886, maintenus dans leurs foyers en vertu de l'article 17 de la loi de 1872, seront appelés le 2 novembre pour une période d'exercice de huit semaines.

MANOEUVRES DU 9^e CORPS D'ARMÉE

Le 9^e corps d'armée sera composée de la manière suivante, pendant les manœuvres d'automne de 1887 :

Les manœuvres seront dirigées par le général de Carrey de Bellemare, commandant le 9^e corps d'armée.

Le corps d'armée sera composé des 17^e et 18^e divisions d'infanterie.

La 17^e division, commandée par le général de division de Beaufort, comprendra la 33^e brigade d'infanterie commandée par le général Fabre et la 34^e brigade d'infanterie commandée par le général Delpach.

Les régiments d'infanterie formant la 17^e division sont le 90^e, colonel Senard ; le 68^e, colonel Michel ; le 144^e, colonel Dummeyer, et le 125^e, colonel de Boisfleury.

L'artillerie divisionnaire, comprenant quatre batteries montées, sera commandée par M. le chef d'escadron Belin, du 33^e d'artillerie.

Le 25^e dragons, commandé par le colonel Colbert, formera la cavalerie divisionnaire.

La 18^e division, commandée par le général de division Millot, comprendra la 35^e brigade d'infanterie commandée par le général Lamiroux, et la 36^e brigade d'infanterie commandée par le général Lourde-Laplace.

Les régiments d'infanterie formant la 18^e division sont : le 32^e, colonel Chauffeur ; le 66^e, colonel Caillot ; le 77^e, lieutenant-colonel Tranchot, et le 135^e, colonel Segaud.

La 18^e division comprendra en outre le 18^e bataillon de chasseurs à pied, chef de bataillon Dehon-Dahlmann.

la nouvelle, l'animation augmentait encore. Les bateaux sillonnaient le Danube, amenant sans cesse de nouveaux voyageurs. Des voitures, des charrettes, des groupes de piétons en grandes bandes débouchaient dans chaque rue. Les fenêtres des maisons, sur le chemin du cortège, étaient toutes pavoisées. Il n'y avait pas de place si petite, de lucarne si étroite qui n'eussent été louées à un prix élevé. Les plus agiles devaient grimper sur les toits.

Les tribunes se dressaient aux angles des rues, dans les enfoncements, partout où l'on avait pu trouver un espace libre. Les marchands parcouraient les carrefours, vendant des médailles aux trois couleurs et des portraits du roi et de la reine, que le peuple s'arrachait. Les presses des journaux ne suffisaient pas à tirer les suppléments contenant des pièces de vers, des articles enthousiastes, enlevés sitôt parus.

Qui pouvait songer à dormir ? Dès trois heures du matin, les canons de la forteresse commençaient à tonner. Malgré l'heure matinale, les fenêtres s'ouvrirent pour interroger le ciel et, peu après, le soleil faisant droit à la fête, le soleil se leva radieux sur le Danube, en rejetant au loin les nuages qui l'avaient entouré la veille. Des sourires, des murmures, coururent sur cette ville qui se réveillait si gaiement : il y eut une aurore dans tous les esprits. (A suivre.)

L'artillerie divisionnaire, comprenant quatre batteries montées, sera commandée par M. le chef d'escadron Durand, du 32^e régiment d'artillerie.

Le 7^e hussards, commandé par le colonel Massiet, formera la cavalerie divisionnaire.

Outre les deux divisions d'infanterie, le 9^e corps d'armée comprendra l'artillerie de corps formée par huit batteries montées fournies par les 12^e, 13^e et 33^e régiments d'artillerie, un équipage de pont fourni par le 2^e régiment de pontonniers, commandé par le capitaine Montaigu; trois compagnies du génie fournies par le 9^e bataillon du 1^{er} régiment, commandées par le colonel commandant le génie Gripois, et la 6^e brigade de cuirassiers commandée par le général Bossan, comprenant le 11^e cuirassiers, lieutenant-colonel Delafont, et le 12^e cuirassiers, colonel de Benoist.

La 21^e division d'infanterie du 11^e corps d'armée, commandée par le général de division Vilette, prendra part aux manœuvres du 9^e corps; elle comprendra la 41^e brigade commandée par le général de brigade de Négrier, formée par le 64^e de ligne, colonel Deaddé, et le 65^e de ligne, colonel Penault; la 42^e brigade commandée par le général de brigade Donnio, formée par le 93^e de ligne, colonel Boscais de Réals, et le 137^e de ligne, colonel Berge.

Si on ajoute à toute cette énumération les différents services existant dans un corps d'armée en campagne, on obtiendra un effectif de 30,570 hommes devant prendre part aux manœuvres du 9^e corps d'armée et devant assister à la grande revue qui sera passée à la fin des manœuvres.

A cette revue extraordinaire assisteront, avec le ministre de la guerre, la plupart des missions militaires étrangères.

Les officiers turcs autorisés à assister aux grandes manœuvres de septembre en France, sont le général de brigade Chakir-Pacha et le major Abdallah-Bey.

CHAPELLE N.-D. DES ARDILLIERS.

Dimanche 24 juillet, solennité de la fête de sainte Marie-Madeleine.

1^{re} messe à 6 heures 1/4; — messe solennelle à 8 heures; — vêpres à 2 heures.

A 7 heures 1/2, complies; sermon prêché par M. l'abbé Poirier, curé de Russé; cantiques à sainte Madeleine et salut.

Tous les offices seront célébrés à la chapelle de la Grotte.

LA MONNAIE DE NICKEL

M. Rouvier, ministre des finances, a fait approuver par le Conseil un projet de loi tendant à la fabrication de monnaies divisionnaires en nickel, de 20, 10 et 5 centimes.

Ces nouvelles pièces seraient destinées à remplacer l'ancienne monnaie divisionnaire de billon.

Une lettre de M. Joubert

MAIRE D'ANDRÉZÉ

M. Ambroise Joubert vient d'adresser au ministre de l'intérieur, au sujet de sa révocation des fonctions de maire d'Andrézé, la lettre suivante:

« Andrézé, le 19 juillet 1887.

« Monsieur le Ministre,

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de l'avis officiel de ma révocation de maire de la commune d'Andrézé.

« Je croyais que dans notre chère France, si chevaleresque et si généreuse, il était permis à un maire de rester fidèle aux convictions de toute sa vie, en allant au-delà de la frontière saluer un auguste exilé et lui porter l'expression de son dévouement respectueux.

« Il paraît que sous la République cela est défendu; je l'ignorais et je cherche vainement les lois existantes qui interdisent à un Français, fût-il maire, d'agir en liberté sur la terre étrangère.

« Est-ce qu'en condamnant à l'exil Monsieur le Comte de Paris vous auriez entendu le condamner aussi à l'abandon et à l'oubli de ses amis?

« Si telle a été votre pensée, je m'explique ma révocation; mais vous vous faites une étrange illusion si vous supposez que les honnêtes populations de Maine-et-Loire approuvent une pareille mesure. Elles ont le cœur trop généreux pour ne pas apprécier les sentiments qui ont dicté ma conduite. Vous pouvez m'enlever la mairie d'Andrézé, mais vous ne m'enlèverez ni la confiance ni l'affection de mes anciens administrés, et

cela me suffit pour me consoler de ma disgrâce imméritée.

« Agréez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

« Signé: Amb. JOUBERT.

Les sentiments exprimés par l'auteur de cette lettre sont ceux qu'éprouverait à sa place tout homme de cœur. Ils trouveront un écho dans toutes les âmes bien nées, et nous plaindrions M. Fallières s'il ne comprenait pas ce langage.

A Saint-Florent-le-Vieil (Maine-et-Loire), des enfants de 11 à 12 ans subissaient l'examen du certificat d'études. L'inspecteur leur donna comme matière de composition de style un sujet politique ainsi formulé:

« Dire les motifs qui ont déterminé le gouvernement à choisir le 14 juillet comme fête nationale. »

Ainsi, d'après M. l'inspecteur primaire de Cholet, il ne suffit pas que les enfants de 11 à 12 ans sachent un peu d'histoire, il faut qu'ils scrutent les intentions du gouvernement actuel.

Les formules découvertes par M.M. les inspecteurs républicains sont peut-être très scientifiques, mais les pères de famille les trouvent aussi ridicules qu'inutiles.

LE PRIX DU PAIN

Les boulangers de plusieurs localités importantes viennent de diminuer le prix du pain.

Une baisse assez importante des farines s'est produite depuis une huitaine de jours.

Espérons que les boulangers de Saumur suivront l'exemple de leurs collègues.

UNE BOULANGERIE COOPÉRATIVE

On lit dans le *Courrier de Châteaubriant*:

« Nous ne pouvions manquer d'aller visiter la Boulangerie Coopérative établie dans notre ville, rue de la Barre, 5.

« Cette Boulangerie fonctionne depuis mardi; c'est un véritable succès. Les fournées ont succédé aux fournées; néanmoins l'empressement des acheteurs a été tel que l'on n'a pu garantir les rayons de la Boulangerie, ni charger la voiture destinée à transporter le pain à domicile. Tout le pain a été enlevé à peine sorti du four.

« La Boulangerie Coopérative est une société anonyme au capital de 15,000 francs.

« Les locaux servant au dépôt du pain sont parfaitement aménagés. Au fond de la cour, la Boulangerie; tout y est brillant et bien agencé; à gauche en entrant, le moteur à gaz de la force de 4 chevaux-vapeur, de la maison Boulet, de Paris; à droite un pétrin de la maison Deliry, de Soissons; au fond, le four, magnifique construction de la maison Lamoureux, de Paris.

« Pour mettre le pétrin en mouvement, il suffit au boulanger d'allumer le bec de gaz du moteur et de donner avec la main un mouvement de rotation au volant de ce dernier, 20 minutes suffisent pour pétrir et préparer la pâte.

« Grâce à cette installation très pratique et qui diminue sensiblement les prix de revient, la population de Châteaubriant pourra désormais avoir à très bon marché un pain de première qualité.

« Toutes nos félicitations à M.M. les administrateurs qui ont su, si rapidement et avec tant de dévouement, mener à bien l'établissement d'une boulangerie économique à Châteaubriant. »

ASSASSINAT A BOURNAND

Dimanche soir, la gendarmerie de Loudun a écroué, à la maison d'arrêt de cette ville, le nommé F., garde-champêtre de la commune de Bournand, canton des Trois-Moutiers, sous l'inculpation d'assassinat sur la personne de sa femme.

Cette malheureuse est morte, en effet, à la suite d'un coup de fusil qu'elle a reçu entre le sein et l'épaule gauche.

Le parquet poursuit activement l'enquête.

Voici les résultats définitifs de l'élection législative de dimanche dernier dans la Loire-Inférieure:

MM. de Lareinty, monarchiste . 59,729 él.
Fidèle Simon, républicain . 3,342
Général Boulanger 2,257
Boquin 614
Divers 1,630

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 18 Juillet.

	Froment	Avoine
Angers, l'hect. 19 » à 19 50	10 » à » »	
Saumur, 19 » » » »	8 50 9 »	
Baugé, 19 » » » »	9 » » »	
Segré, 19 25 » » »	8 50 » »	
Beaupreau, 19 » » » »	8 50 » »	
Montfaucon, 19 » » » »	8 50 » »	
Montreault, 16 50 17 » »	8 50 » »	
Chemillé, 19 50 » » »	8 50 » »	
Cholet, » » » » » »	» » » »	
Champtoceaux, 19 » » » »	9 50 » »	
St-Flor.-le-Vieil, 19 » » » »	9 50 » »	
Vihiers, 19 » » » »	8 50 » »	
Brissac, 19 » » » »	8 50 » »	
Chalonnnes, 19 » » » »	8 75 9 »	
Doué, 19 50 » » »	8 25 8 50	

A Nantes, blés américains, de 24 75 à 25 » les 100 kilos.

Les bons blés français valent de 24 25 à 25 » les 100 kilos.

COMPAGNIE UNIVERSELLE DU CANAL

PANAMA

Président - Directeur : M. FERDINAND DE LESSEPS

SOUSCRIPTION PUBLIQUE
A 500,000

Obligations Nouvelles

(2^{me} SÉRIE)

EMISES A 440 FRANCS

RAPPORTANT 30 FRANCS PAR AN

Payables trimestriellement les 15 Septembre, 15 Décembre, 15 Mars et 15 Juin de chaque année.

REMBOURSABLES A 1,000 FRANCS EN 48 ANS

PAR TIRAGES TOUTS LES DEUX MOIS (6 TIRAGES PAR AN)

Les 15 Septembre, 15 Novembre, 15 Janvier, 15 Mars, 15 Mai et 15 Juillet
Par exception, le 1^{er} tirage aura lieu le 30 Septembre 1887 au lieu du 15.

Dès la première année il est remboursé 6,000 Obligations, soit 1,000 Obligations à chaque tirage; le nombre d'Obligations remboursées s'accroît progressivement chaque des années suivantes jusqu'à la fin de l'opération.

Prix d'émission payable comme suit:

	SOMMES NETTES A VERSER
30 fr. en souscrivant	30 fr. »
70 » à la répartition du 3 au 6 août (contre remise d'un titre provisoire)	70 »
75 » du 20 au 25 octobre 1887, sous déduction des intérêts acquis à raison de 6 0/0 l'an	74 02
75 » du 20 au 25 janvier 1888, sous déduction des intérêts acquis	72 66
75 » du 20 au 25 avril 1888, sous déduction des intérêts acquis	71 59
75 » du 20 au 25 juillet 1888, sous déduction des intérêts acquis	70 55
40 » du 10 au 15 septembre 1888, sous déduction des intérêts acquis à raison de 6 0/0 l'an et contre remise du titre définitif muni du coupon à échoir le 15 décembre 1888	36 57
440 fr.	Total net 425 fr. 39

Les souscripteurs auront à toute époque, après le versement de la répartition, la faculté d'anticiper la totalité des versements, sous bonification d'intérêts au taux de 6 0/0 l'an.

Ceux qui useront de cette faculté, EN FAISANT LE VERSEMENT DE RÉPARTITION, ET DANS LE DÉLAI FIXÉ POUR CE VERSEMENT, jouiront d'une bonification de 5 fr. qui, ajoutée aux intérêts à 6 0/0 du jour de la libération au 15 septembre 1887, soit 2 fr. 70, fait ressortir à 432 fr. 30 le prix de l'obligation définitive qui leur sera remise munie du coupon de 7 fr. 80 à échoir le 15 DÉCEMBRE 1887.

La présente émission est faite en vertu du vote de l'Assemblée générale du 29 juillet 1885.

La Souscription sera ouverte le Mardi 26 Juillet 1887 ET CLOSE LE MÊME JOUR

A PARIS:

- A la Compagnie Universelle du Canal interocéanique, 46, rue Caumartin.
- A la Compagnie Universelle du Canal de Suez, 9, rue Charras.
- Au Comptoir d'Escompte, 14, rue Bergère.
- A la Société Générale du Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire.
- A la Société de Dépôts et de Comptes courants, 2, place de l'Opéra.
- A la Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 54, rue de Provence.
- A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, r. d'Antin.
- Au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens.
- A la Banque d'Escompte, place Ventadour.
- A la Banque Franco-Egyptienne, 32, boulevard Haussmann.

Et dans leurs agences en province et à l'Étranger, et chez leurs correspondants en France et à l'Étranger.

A NEW YORK:

Au siège du Comité Américain de la Compagnie du Canal Interocéanique de Panama.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

AVIS

Les souscriptions aux obligations nouvelles 2^e série de la Compagnie Universelle du Canal Interocéanique de Panama sont reçues dès à présent, sans frais, chez MM. V^o LAMBERT et FILS, banquiers à Saumur, correspondants de la Compagnie.

Nous rappelons à nos lecteurs que la Souscription aux Obligations nouvelles (2^e série) de la Compagnie du Canal de Panama est ouverte dès maintenant, et jusqu'au 26 courant, aux guichets de l'Agence du Crédit Lyonnais, 10, rue Chaussée-Saint-Pierre, à Angers, qui est chargée, par la Compagnie, de recevoir les souscriptions, sans aucun frais ni commission.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

AGENCE DE SAUMUR

19, rue du Marché-Noir

L'Agence reçoit dès à présent, sans aucun frais ni commission, les souscriptions aux obligations nouvelles de la compagnie du Canal de Panama.

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. V. ANJUBAULT, Chirurgien-Dentiste à PARIS, rue de Provence, 66. Informe sa clientèle que son Cabinet de SAUMUR, actuellement rue Beaurepaire, est transféré rue Saint-Jean, n^o 8, au premier (maison Grelet).

Le Cabinet est ouvert tous les jours, de 8 à 11 heures et de midi à 6 heures.

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs, pour la fabrication des liqueurs de cassis et la conservation des fruits, les excellentes *Eaux-de-vie blanches* vendues à l'ÉPICERIE CENTRALE, rue Saint-Jean, 28, 1 fr. 30 le litre pesant 43°, 1 fr. 55 pesant 46° et 1 fr. 80 pesant 50°.

Santé à tous, adultes et enfants, rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la

REVALESCIÈRE

DU BARRY, DE LONDRES

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dardes, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 40 ans de succès: 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Caltelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle prolonge la vie de 20 à 30 ans. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kilo., 2 fr. 25; 1/2 kilo., 4 fr.; 1 kilo., 7 fr.; 2 kilo., 12 fr.; 6 kilo., 36 fr.; soit environ 20 c. le repas. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE ». Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr., ainsi que la « REVALESCIÈRE EN BISCUITS », à 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Dépôt à Saumur, chez MM. COMMON, 23, rue Saint-Jean; Russon, épiciers, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C^o, limited, 8, rue Castiglione, à Paris.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

BOURSE DE PARIS

DU 21 JUILLET 1887.

Rente 3 0/0	81 15
Rente 3 0/0 amortissable	84 »
Rente 4 1/2	104 87
Rente 4 1/2 (nouvelle)	109 15
Obligations du Trésor	505 »

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

CANAL DE PANAMA

Assemblée du 21 Juillet 1887

Le rapport en extenso est envoyé à toute personne qui le demande à la Compagnie, rue Caumartin, 46, à Paris.

Extrait du rapport de

M. FERDINAND DE LESSEPS

Au 30 juin dernier, nos dépenses et nos recettes balancées font ressortir un actif réalisable se divisant ainsi :

Versements sur titres	9.963.210 »
Comptes débiteurs divers	12.603.660 39
Capitaux disponibles (en caisse)	120.666.558 52
Total	143.233.428 91

C'est au vu de ces chiffres que je vous écrivais, le 8 juillet :

« Plus de la moitié de la somme réalisée par l'émission de la première série d'obligations nouvelles est encore dans les caisses de la Compagnie. Nous serions donc en mesure de satisfaire à toutes les exigences actuelles de l'entreprise sans émettre tout de suite 200 nouveaux millions sur les 600 autorisés. Mais qui peut répondre d'événements susceptibles d'entraver notre marche dans cette période d'exécution où le moindre temps perdu, la moindre hésitation peuvent, tandis que nous nous rapprochons du but, reculer la date de l'ouverture du Canal aux navires. »

« Si les 100 millions de francs que nous avons en caisse nous sont un grand sujet de quiétude, de force, de cette quiétude et cette force seront simplement triplés par une encaisse portée à 300 millions. »

Par une résolution en date du 9 octobre 1886, le Gouvernement des Etats-Unis de Colombie a porté de 150,000 à 250,000 hectares la quantité des terres mises gratuitement à la disposition de la Compagnie, « avec les mines que ces terres peuvent contenir. »

Cette résolution est précédée de l'exposé suivant :

« Considérant que, des faits consignés dans le mémoire ci-dessus, et dans le rapport qui l'accompagne (Rapport du Ministre des finances), il résulte que les ouvrages exécutés pour l'exécution du Canal interocéanique représentent actuellement plus de la moitié des travaux qu'implique la construction totale de ce Canal, et que, en conséquence, la Compagnie universelle dudit Canal interocéanique a acquis le droit parfait à ce qu'on lui adjuge la moitié des terres libres mentionnées dans l'article 4 de la loi 28 de 1878... etc. »

Pour constituer la mise en exploitation de ce Domaine, nous avons accredité auprès du Gouvernement Colombien un de nos agents principaux, en vue de procéder, dans le plus bref délai, au choix et à la délimitation de votre propriété.

Le trafic du chemin de fer entre Colon et Panama, dont vous possédez la presque totalité des actions, continue la marche ascendante que nous vous signalions l'année dernière.

La Commission de statistique du Congrès international de 1879 avait évalué à 7 millions 125,000 tonnes « la fraction du mouvement commercial entre l'Orient et l'Europe qui semblait pouvoir être détournée de la route suivie pour prendre celle de l'Isthme américain », le jour de l'ouverture du Canal.

Dans ce total, le mouvement spécial à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande n'avait été compté que pour 300,000 tonnes. Des études récentes ont démontré que le trafic australien, seul, pouvait atteindre à un total de 18 ou 20 millions de tonnes. En ne prenant pour le Canal de Panama que la moitié de ce mouvement, l'Australie seule donnerait un contingent de 9 à 10 millions de tonnes à ajouter aux 7 millions de tonnes chiffrées par le Congrès international.

La Wiener Bourse, en avril dernier, disait : « Le trafic entre l'Europe et le Pacifique suit une progression régulière. Selon la statistique de Kelly, ce commerce se monte à 20 millions de tonnes par an ; et le Hollandais Van Nebus démontre sa progression constante à raison d'un million de tonnes annuellement. Mais, avec le rapprochement que produira le transit par Panama, on ne saurait calculer pour combien y contribuera encore le trafic avec l'Asie Orientale. Du reste, avec leur

énorme trafic, les quatre lignes parallèles de chemins de fer du Pacifique à travers les Etats-Unis et Canada ont grandement à faire pour satisfaire les besoins du transport ; que sera-ce lorsque la route du Canal de Panama aura abrégé le chemin et diminué considérablement les frais ! »

Le rapport adressé au Gouvernement des Etats-Unis par l'ingénieur civil Ménécal, l'ingénieur civil R. E. Peary et l'enseigne de la marine W. J. Chambers, à la suite d'une mission dans l'Amérique centrale, contient ce passage relatif au trafic qui suivra le percement de l'Isthme américain :

« On a pensé qu'il fallait agir en vue d'un passage sans entraves des plus grands bâtiments de commerce et d'un trafic qui ne sera pas inférieur à 12 millions de tonnes par an. »

Nous vous rappelons enfin cette conclusion du rapport de M. Richard, député de la Drôme, Rapporteur à la Chambre de la Commission parlementaire qui avait été chargée d'examiner la pétition par laquelle les Actionnaires avaient demandé l'autorisation d'émettre des obligations à lots :

« Tous les hommes compétents, Français, Allemands, Anglais, les Américains même, s'accordent à reconnaître que l'évaluation du trafic à 6 millions de tonnes dès l'ouverture du Canal est un minimum, et que le transit peut atteindre 20 millions de tonnes. »

Nos derniers adversaires, doublés de spéculateurs, usant surtout de moyens financiers pour combattre notre œuvre nationale, nous avons décidé qu'aux 100 millions actuellement dans nos caisses nous ajouterions 200 millions nouveaux, immédiatement, en usant de l'autorisation que vous nous avez donnée dans ce but à votre Assemblée du 29 juillet 1885.

En dehors des dépêches à sensation lancées habituellement de l'étranger, et dont votre calme bon sens fait faire promptement justice, on dénature les faits, on détache de nos propres communications de courtes phrases, que l'on isole avec soin, pour nous faire dire le contraire de ce que nous avons dit.

Nous refusant systématiquement à toute polémique, nous attendons nos réunions annuelles pour invoquer la réalité des faits et pour rétablir, lorsqu'il le faut, le sens vrai des déclarations qu'on nous attribue.

Vous savez que dans nos rapports annuels nous ne laissons dans l'ombre aucun des points qui vous intéressent et que nous ne craignons pas d'aborder toutes les questions soulevées de bonne ou mauvaise foi, pendant l'année écoulée.

Cette franchise, qui a été tout le système par lequel le Canal de Suez s'est exécuté, est le système par lequel nous exécuterons le Canal de Panama.

Notre programme s'étant réalisé en 1885, nous ne pouvons qu'espérer que celui de 1887 ne s'en éloignera pas beaucoup ; et si nous restons en arrière de quelques millions de mètres cubes au 31 décembre, nous aviserons avec énergie à parer à ce mécompte partiel.

Lorsque le grand congrès international de 1879, réuni à Paris, demanda au président de la Compagnie du Canal de Suez, au nom de toutes les nations du monde représentées, de se charger du percement de l'Isthme de Panama, votre Président répondit qu'il acceptait, « parce qu'un général qui a gagné une bataille n'avait pas le droit de se refuser à un nouveau combat. »

Vous avez répondu à notre appel ; vous vous êtes réunis, vous vous êtes groupés, comme jadis pour Suez ; la France a apporté ses capitaux, et votre Président a promis de les défendre. Il tient sa promesse en les défendant contre ceux qui les convoitent ! — Et si, dans une entreprise aussi colossale, tous les vœux formulés, tous les désirs exprimés, tous les programmes tracés ne se réalisent pas à la lettre, il ne faut pas, en s'attachant à des difficultés passagères, réjouir par des manifestations d'inquiétudes injustifiées des adversaires d'autant plus audacieux et impatients que nous nous rapprochons davantage du but.

« Notre intention formelle, avons-nous dit, est de ne rien négliger pour que les navires puissent passer d'un Océan à l'autre en 1889, et dans la limite des dépenses totales prévues par le Congrès international de 1879. Si donc, d'ici à 1889, des difficultés actuellement imprévues venaient à se présenter, si des augmentations de dépenses venaient à s'imposer, nous n'hésiterions pas à prendre telles décisions qui assureraient la réalisation de notre promesse. »

Il en fut ainsi pour le Canal de Suez, dont l'ouverture avait été promise pour 1869 et qui fut livré aux navires à la date fixée, le 17 novembre, avec une profondeur de 6 mètres seulement, au lieu des 8 mètres prévus au programme primitif de la Commission internationale.

« Vous savez les résultats obtenus par l'exploitation du Canal de Suez, que nous avons amélioré successivement avec une partie des larges bénéfices distribués, et que nous améliorons encore. »

Si les difficultés que nous avons rencontrées pendant le premier semestre de 1887 s'accroissaient ou se prolongeaient, si, même, par des circonstances actuellement imprévues, la date de l'achèvement total du Canal maritime paraissait devoir s'éloigner trop du terme que nous avons fixé, nous continuerions à chercher et à appliquer les moyens par lesquels nous simplifierions la tâche acceptée par les entrepreneurs, ou bien nous prendrions les mesures susceptibles d'augmenter la production du cube.

Car il n'y a que deux manières d'arriver à l'inauguration du Canal maritime en 1889 :

« Ou bien réaliser le programme de 1887 et de 1888, comme l'a été celui de 1886, en augmentant les puissances de travail ;

« Ou bien simplifier la tâche, la restreindre, sauf à achever plus tard le Canal livré à l'exploitation, au moyen de ses propres bénéfices, comme cela s'est fait à Suez. »

Eh bien, nous poursuivons ces deux buts simultanément : nous augmentons, toutes les fois que cela se peut, les puissances de travail dans les chantiers, et nous restreignons la tâche totale le plus possible.

Nous sommes en mesure de vous signaler d'importantes simplifications.

Le sas avec porte de marée du côté de Panama ne sera pas construit.

Il ne sera pas indispensable, non plus, de creuser la gare centrale de 5 kilomètres.

Les ports de Colon et de Panama seront réduits au strict nécessaire. A Suez, on commence maintenant seulement la construction du port du côté de la Mer Rouge ; l'absence de ce port n'a pas empêché le passage des navires et le développement du transit.

La substitution d'une simple digue, « dirigeant les eaux du Chagres » vers les dériviations, à la construction d'un immense barrage de retenue, est une des principales simplifications.

Le programme général, enfin, comporte un Canal de 9 mètres de profondeur et de 22 mètres de largeur au plafond. Nous aurons, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, à voir les restrictions provisoires qu'il y aurait à apporter à ces dimensions. Le Canal maritime de Suez, inauguré le 17 novembre 1869, n'avait que 6 mètres de profondeur, et 70 navires passèrent d'une mer à l'autre le jour de son inauguration.

Le Canal a été continuellement approfondi et élargi par des prélèvements sur les bénéfices. Prélèvements assez sagement calculés pour que le dividende ait pu s'accroître successivement jusqu'à 16 0/0 du capital apporté par les actionnaires.

Pourquoi n'en serait-il pas de même à Panama ?

Si, comme on l'avait pensé au grand Congrès international de 1879, la reconnaissance due par le monde entier au courageux et clairvoyant actionnaire français du Canal de Suez avait valu aux actionnaires français du Canal de Panama la simple neutralité des malveillants, des jaloux et des spéculateurs, nous aurions eu les 1,200 millions de francs fixés par le Congrès international comme nécessaires au creusement du Canal à des conditions de prêt qui eussent permis sans doute l'exécution immédiate du programme complet par les 1,200 millions prévus.

Cet espoir, pourtant bien légitime, a été déçu : le deuxième grand Canal maritime a eu presque aussitôt des ennemis acharnés, sans scrupules, s'attaquant au crédit de la Compagnie, trouvant nos actionnaires inébranlables, mais parvenant parfois à inquiéter nos entrepreneurs, à impressionner les capitalistes. Nous n'avons donc pas pu, comme le Congrès international l'avait espéré, emprunter à 5 0/0 les sommes nécessaires à l'exécution du Canal, et c'est ce qui a lourdement accru nos charges.

Il est vrai que la plupart de nos porteurs d'obligations sont déjà nos actionnaires, et que les avantages que nous offrons aux prêteurs sont en majeure partie réalisés par nos propres associés ; il n'en résulte pas moins un

accroissement de dépenses annuelles dont nous ne sommes pas responsables, et qui augmenteraient le coût du Canal, le jour de son inauguration, si nous ne procédions à des simplifications comme celles que j'ai énumérées plus haut et qui devront servir à diminuer, dans le coût du Canal inauguré, l'effet des charges d'emprunt augmentées.

Ce sont ces simplifications et ces ajournements qui expliquent ce que je vous disais le 9 juillet 1886 et ce que je ne saurais trop répéter :

« Est-ce que j'attends avec tranquillité, sans prévoyance, la démonstration pratique du succès ? Au contraire, nous n'avons cessé d'étudier les moyens par lesquels, en cas de retards imprévus, l'inauguration du Canal serait assurée quand même, sauf à achever plus tard, comme cela a eu lieu au Canal de Suez, le programme d'exécution totale. »

Notre Commission consultative a été convoquée ; elle s'est réunie le 18 janvier.

J'extrait des déclarations faites à la Commission consultative le passage explicatif suivant :

« Différents projets sont parvenus à l'Administration tendant, d'après leurs auteurs, à permettre d'ouvrir le Canal plus rapidement et à moins de frais qu'on n'y arriverait avec un Canal à niveau. Bien que l'Administration soit absolument décidée à ne pas se départir de son programme de Canal à niveau, elle ne se considère pas comme étant en droit de se refuser à l'examen de toute autre solution qui aurait un caractère provisoire n'excluant en rien la solution définitive. Elle a donc réuni un dossier comprenant tous les projets dignes d'examen qui lui sont parvenus de divers côtés, sans qu'aucun émane de son initiative, et elle prie la Commission de l'examiner, au besoin même de présenter telle variante ou tel projet qu'elle jugerait à propos. »

Le Congrès international de 1879 a voté, par 78 voix contre 8, la décision suivante :

« Le Congrès estime que le percement d'un Canal interocéanique à niveau constant, si désirable dans l'intérêt du commerce et de la navigation, est possible ; et que ce Canal maritime, pour répondre aux facilités indispensables d'accès et d'utilisation que doit offrir avant tout un passage de ce genre, devra être dirigé du golfe de Limon à la baie de Panama. »

Tel est le mandat que nous avons reçu. C'est pour l'exécution de ce programme que nous nous sommes associés. Nous remplirons donc ce mandat, nous exécuterons donc ce programme, plus ou moins vite, plus ou moins complètement d'ici à 1889, avec les 1,200 millions fixés par le Congrès, mais sans défaillance et sans compromis.

Nous laisserons à la haute Commission consultative des travaux, — qui a nommé une Sous-Commission d'études dans ce but, — la pleine et entière liberté d'examen, d'appréciation, de conclusion. Et pendant qu'elle poursuivra son étude savante et consciencieuse, nous, nous creuserons le Canal à niveau, prêts à sanctionner, le moment venu, la décision souveraine, conforme aux engagements que nous avons pris envers le monde et envers les actionnaires.

« Vous serez les juges de notre décision », vous disais-je l'an dernier. Je répète ces paroles cette année-ci.

La campagne prochaine, après la saison des pluies, sera décisive. Si nous avions eu cette année un nombre de travailleurs suffisant, l'exécution de notre programme total ne ferait aucun doute à l'heure actuelle ; — nous sommes en mesure de vous faire connaître que tout a été bien préparé pour que la main-d'œuvre ne fasse plus défaut à nos entrepreneurs ; — nous comptons sur des résultats qui, d'ici à quelques mois, nous permettront de vous apporter la solution précise.

Il faut, pour cela, que tous nos efforts, toute notre énergie puissent être exclusivement consacrés à l'exécution matérielle du Canal ; que notre personnel, que nos entrepreneurs, comme nous-mêmes, ne soient distraits par aucune autre préoccupation ; c'est pour cela que nous avons décidé l'émission immédiate d'une deuxième série d'obligations nouvelles, avec tous les avantages offerts aux souscripteurs de la première série, c'est-à-dire avec un intérêt honorable et la certitude du doublement du capital apporté, par les tirages tous les deux mois.

Nous vous disions déjà l'année dernière :

« Le succès de l'émission de Obligations nouvelles nous est désirable pour répondre à nos adversaires, pour soutenir le zèle admirable de notre personnel, pour affermir la confiance de nos entrepreneurs. »

« Nous avons voulu que les conditions de cette émission fussent exceptionnellement avantageuses, pour qu'en y souscrivant nos Actionnaires et nos Obligataires améliorassent eux-mêmes leur situation d'avenir. »

« Nous comptons sur votre fidélité, Messieurs, comme vous pouvez compter sur notre dévouement. Notre dévouement, vous le savez, vous est acquis ; votre fidélité, vous venez de l'affirmer une fois de plus, cette année encore, en ne vous laissant surprendre par aucune manœuvre. »

Il y a six ans, à la réunion constitutive de notre Société, le 31 janvier 1881, je disais : « Les actionnaires de Panama ne se laisseront ébranler ni par la malveillance, ni par la spéculation. » Je ne me suis pas trompé.

Je compte sur cette fidélité persévérante pour couper l'Isthme américain, pour accomplir avec vous, et par vous, cette œuvre industrielle et pacifique, qui sera aussi glorieuse et aussi fructueuse, pour la France, que l'est devenue l'œuvre si décriée jadis du Canal de Suez.

Je me rendrai prochainement dans l'Isthme, pour juger par moi-même de la marche des chantiers, pour apprécier le zèle de nos entrepreneurs, pour vous dire enfin, au retour, les conditions dans lesquelles les navires passeront d'un Océan à l'autre Océan.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M. PINAULT, ancien notaire à Saumur, ayant l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente déclaration conformément à la loi.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE

Ensemble ou par lots,

UNE

Belle Propriété

DE RAPPORT & D'AGRÈMENT

Située à Panvoigne, commune de Villebernier,

Comprenant : une maison d'habitation, avec vastes servitudes et jardins entourés de murs, et une ferme, le tout contenant 9 hectares 50 ares environ.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

On demande à Acheter

UN CHATEAU

contenant environ 40 chambres de maître, servitudes, écuries pour 50 chevaux ;

Fermes en dépendant, terres, bois, chasse et pêche ;

Au prix de 2 à 3 millions.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un jeune homme de 12 à 13 ans, sachant lire et écrire, se destinant au commerce. Appointements de suite.

S'adresser au bureau du journal.

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier) SAISON DES BAINS BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, de la vessie, de la gravelle, de la goutte, de la colique néphrétique, etc. Tous les jours, de 15 Mai au 15 Septembre : Théâtre et Concerts au Casino, — Musique dans le Parc, — Cabinet de lecture, — Salon réservé aux Dames, — Salons de jeux, de conversation, etc.

Trajet direct en chemin de fer. Tous les renseignements sont envoyés gratuitement. Écrire : Administration de la Compagnie concessionnaire PARIS, 8, Boulevard Montmartre

Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

Saumur, Imp. P. GODET.